



## J'ai appris que j'ai une fille de 12 ans

Par **indianajones**, le **13/05/2016** à **21:30**

bonjour a tous, je m'appel JP j'ai 35 ans, l'année dernière une femme avec qui j'avais eu une aventure m'a contacté pour m'annoncer que j'avais une fille de... 12 ans !!! Je n'ai que peu de doute sur le fait d'être son père. depuis un an j'attends de pouvoir la rencontrer, malheureusement, sa mère me fait tourner en rond et évite ou ne répond pas à toute mes demande de rencontre avec " ma fille". J'aimerais faire une demande de test en paternité auprès d'un juge par un avocat. j'ai crus comprendre que c'est la procédure. J'aimerais savoir :

- 1 - le père présumé (moi), sur la base de l'aveux de la mère ( capture d'écran de message Facebook) 12 ans après, peut-il lancer cette procédure judiciaire ?
- 2- que puis-je espérer suite a cette procédure ? Droit de visite ? droit de la rencontrer ? etc ?
- 3- quel somme dois-je me préparer à déboursier en frais d'avocat ( pas que cela m'arrêtera, mais je dois le prévoir )

en espérant vos réponse claires et rapides je vous remercie d'avance.  
Cette situation me rend malheureux, il n'y a pas un jour ou je ne pense a "ma fille " depuis que je sais, et j'ai l'impression que l'on m'a volé ma vie, ou une grosse partie... :(